Circuit des chapelles de la vallée de l'Helpe à Cartignies

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit est recommandé au printemps lors de la floraison des arbres fruitiers et en automne pour la richesse des couleurs.

Durée	3h 50	**Difficulté**	Moyenne
Distance	13,13 km	**Retour au départ**	Oui
Dénivelé positif	43 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	43 m	**Commune**	Cartignies (59244)
Point haut	191 m	**Région**	Avesnois
Point bas	139 m		

Trace n° 1560713

Description

Stationnez sur la place de l'église de Cartignies.

(**D/A**) Face à l'église, quittez la place en partant à gauche. Prenez la direction d'Avesnes-sur-Helpe et passez le pont sur l'Helpe.

(**1**) Restez sur la D124 en direction de Saint-Hilaire puis tournez dans la petite route à gauche, le Chemin d'Autreppe et poursuivez jusqu'au hameau du même nom que vous traversez.

(**2**) Continuez dans la même direction, passez près d'un oratoire et arrivez au carrefour d Pont de Pierre.

(**3**) Au lieu-dit le Pont de Pierre, continuez tout droit sur le Chemin Herbu. Ignorez à droite l'accès à la Ruelle Balour et cheminez à travers le bocage. On aperçoit à gauche une laiterie. La petite route débouche sur un carrefour avec la D117. Poursuivez tout droit jusqu'au Stop.

(**4**) Prenez à gauche pour aller jusqu'au moulin de Grand Fayt.

(**5**) Faites demi-tour et, revenu au stop, montez à gauche en direction du hameau du Pas de Laliau. Vous apercevez en bas les méandres de l'Helpe, et vous remarquez sur votre gauche en traversant le hameau un chêne majestueux. Poursuivez jusqu'à l'intersection suivante.

(**6**) À l'intersection, prenez deux fois à droite, juste avant la station météo. En cheminant sur la petite route, admirez la vue panoramique de la campagne environnante. Rejoignez la D117.

(**7**) Traversez **avec prudence** et faites un rapide gauche-droite. À l'intersection suivante, virez à droite en passant devant une petite chapelle et rejoignez une route au lieu-dit Biau Gai.

(**8**) Prenez à gauche puis à droite et par un chemin tranquille, rejoignez les premières maisons d'Autreppe.

(**9**) À l'entrée du hameau, tournez à gauche sur une petite route à flanc de prairies et gagnez la D124.

(**10**) Virez à droite pour la longer (**prudence**) sur 250m. Prenez ensuite le Chemin des Muids qui descend à gauche vers la rivière. Tournez ensuite à droite sur la D424 et, au croisement, suivez la rue en face qui rejoint le bord de l'Helpe. Passez le moulin.

(**1**) Virez à gauche et filez tout droit pour retrouver le parking de départ sur la place de l'église (**D/A**).

Points de passages

D/A Place de l'église de Cartignies
N 50.09285° / E 3.844976° - alt. 148 m - km 0

1 Carrefour de la boucle
N 50.096249° / E 3.847595° - alt. 146 m - km 0.44

2 Hameau d'Autreppe
N 50.100076° / E 3.841363° - alt. 152 m - km 1.21

3 Pont de Pierre
N 50.104095° / E 3.827457° - alt. 146 m - km 2.41

4 Panneau Stop
N 50.115474° / E 3.810725° - alt. 141 m - km 4.34

5 Moulin de Grand Fayt
N 50.113892° / E 3.806305° - alt. 140 m - km 4.7

6 Croisement
N 50.127789° / E 3.810447° - alt. 187 m - km 6.54

7 D117
N 50.120478° / E 3.823884° - alt. 190 m - km 7.89

8 Biau Gai
N 50.110034° / E 3.843013° - alt. 188 m - km 9.87

9 Hameau d'Autreppe
N 50.101446° / E 3.842519° - alt. 157 m - km 10.97

10 D124
N 50.101797° / E 3.852079° - alt. 166 m - km 11.79

D/A Place de l'église de Cartignies
N 50.092822° / E 3.844974° - alt. 148 m - km 13.13

Copie, vente et diffusion interdites - KGRnZVDF

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Second départ possible à partir de la place de Grand Fayt.
Quittez le parking et empruntez la rue vers le moulin à eau (**5**). Passez le pont et à l'intersection du (**4**), suivez le circuit initial jusqu'au (**10**). Suivez la D124 à droite puis tournez à droite dans le Chemin dAutreppe.
De retour au (**4**), prenez à gauche, franchissez à nouveau le pont sur l'Helpe et retrouvez le parking du départ.
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-chapelles-de-la-vallee-de-l-/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - KGRnZVDF

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - KGRnZVDF

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

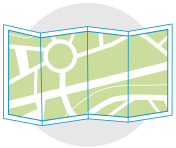

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

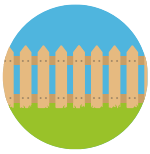

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

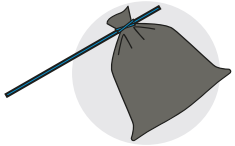

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

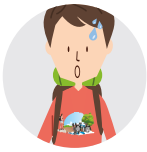

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.